

## Compte-rendu flash de la réunion de Conseil Municipal du 29 mars 2013

Secrétaire de séance : Bernadette SOURICE

Etaient présents : Bernard MOUSSEAU, Jean-Yves ONILLON, Bernadette SOURICE, Sylvie GOURRET, Olivier DUPAS, adjoints, Louis-Marie CHATAIGNER, Maryse DEFOND, Marie-Line BAUSSON, René-Victor LAURAND, Anne BOURCHENIN, Céline GERMOND, Gaston BRETAUDEAU, Jean-Paul LEVEQUE, Serge COUSSEAU, Valérie BENAITEAU

Absents excusés : Gérard LAURENDEAU qui a donné pouvoir à Valérie BENAITEAU, Dolorès AUGER qui a donné pouvoir à Gaston BRETAUDEAU,

Absents : Béatrice DUPONT, Laurent MORILLON

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Convocation du 22 mars 2013*

*Nombre de votants : 17*

*Affichage le 5 avril 2013*

### **→ Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2013**

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars est approuvé à l'unanimité.

### **→ Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation**

Décision du maire n°2013-04 : renonciation au droit de préemption sur la parcelle AB 306 située 24 rue d'Auvergne à Andrezé, d'une superficie de 190 m<sup>2</sup>, mise en vente à l'office notarial de BEAUPREAU.

Rythmes scolaires : Suite à la réunion de concertation du 14 mars, avec les écoles, les associations de parents d'élèves et l'association Familles Rurales, il a été décidé de reporter la mise en place de la semaine de 4.5 jours à la rentrée 2014. Un courrier a été adressé au Directeur de l'Académie pour l'informer de la décision de la commune d'Andrezé.

Pour être opérationnelle à la rentrée 2014, un groupe de travail constitué de la municipalité, des écoles, des associations des parents d'élèves et l'association Familles Rurales se réunira une fois par mois à partir d'avril, jusqu'en décembre. Ce groupe de travail va préparer un questionnaire sur la mise en place de la semaine de 4.5 jours, qui sera distribué aux parents d'élèves.

### **→ Vote des subventions aux associations socio-culturelles**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** à bulletin secret, par 15 voix Pour, 2 voix Contre, approuve le versement des subventions aux associations socio-culturelles pour un montant total de 21 017 €.

### **→ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sources Vives »**

Vu la circulaire préfectorale du 21 septembre 2011 qui rappelle que la commune doit verser à l'école privée sous contrat d'association, une contribution correspondant au coût moyen par élève calculée sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique de l'année écoulée,

Considérant que le coût total de l'école publique pour l'année 2012 est de 28 837 € pour 48 élèves, soit un coût moyen pour les « maternels » de 764 € et pour les « primaires » de 241.70 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 2 bulletins blancs et 2 bulletins nuls, approuve le versement de la contribution forfaitaire à l'OGEC d'un montant de 764 € par enfant « maternels » et 241.70 € par enfant « primaires » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**→ Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques extérieures pour 2012-2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le versement d'une participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de St Macaire, Beaupreau et Cholet pour les enfants présents à la rentrée 2012 pour l'année scolaire 2012-2013, pour lesquels un accord d'inscription et de prise en charge a été donné suivant les contraintes qui rendent cette « dépense obligatoire ».
- **Approuve** le versement d'une participation aux dépenses de fonctionnement d'élèves scolarisés en classe spécialisée de St Macaire et Beaupreau (2 enfants concernés) sur la base du coût réel de la dépense engendrée par la commune, ou de l'organisme de gestion dans le cas d'une école privée pour l'année scolaire 2012-2013.

**→ Vote des taux des impôts locaux 2013**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à bulletin secret, approuve** une augmentation de 1.80 % des taux des impôts locaux par 9 voix contre 6 voix pour 1.72 % et 2 voix 2.70 %.

Les taux d'impôts locaux 2013 seront :

Taxes	En vigueur en 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	14.28 %	14.54 %
Taxe foncière bâti	18.88 %	19.22 %
Taxe foncière sur le non bâti	44.27 %	45.07 %

**→ Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2012**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve** les comptes de gestions des différents budgets de l'exercice 2012, qui sont conformes aux écritures des comptes administratifs respectifs.

**→ Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2012**

Au moment du vote des comptes administratifs 2012, Monsieur le Maire se retire. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix « Pour » approuve** les comptes administratifs des différents budgets de l'exercice 2012 :

Compte administratifs 2012	Principal	Atelier Relais	Centre Equestre	Chauffage Urbain	Assainissement	TOTAL	Autonome : énergies renouvelables
Recettes	1 906 915,98	22 936,99	32 690,00	37 273,18	99 306,35	2 099 122,50	9 487,36
Dépenses	2 211 009,09	28 352,35	18 840,34	37 720,07	100 359,21	2 396 281,06	6 712,27
Résultat exercice	-304 093,11	-5 415,36	13 849,66	-446,89	-1 052,86	-297 158,56	2 775,09
Résultat antérieur	619 902,03	29 409,20		24 073,60	63 028,89	736 413,72	7 263,46
Déficit antérieur		-2 214,12	-13 849,66		0,00	-16 063,78	
Résultat cumulé	315 808,92	21 779,72	0,00	23 626,71	61 976,03	423 191,38	10 038,55

**→ Vote des budgets 2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** à l'unanimité, approuve les budgets primitifs des différents budgets pour 2013 :

Budgets 2013	Principal	Atelier Relais	Centre Equestre	Chauffage Urbain	Assainissement	Lotissement la Chaussée des Hayes	TOTAL	Energ. renouvelables
Fonctionnement	1 255 670	33 780	19 489	61 627	105 246	205 000	1 680 812	14 038
Investissement	1 228 345	2 319	26 396	23 703	67 834	205 000	1 553 597	4 242
<b>TOTAL</b>	<b>2 484 015</b>	<b>36 099</b>	<b>45 885</b>	<b>85 330</b>	<b>173 080</b>	<b>410 000</b>	<b>3 234 409</b>	<b>18 280</b>

**→ Redevance assainissement 2014, redevance modernisation des réseaux et pollution 2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** à l'unanimité, approuve la revalorisation de la redevance assainissement à 1.38 € le m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Le Conseil Municipal,** approuve les tarifs de la redevance « pollution » de 0,31 € le m<sup>3</sup> et la redevance « modernisation des réseaux » à 0,19 € le m<sup>3</sup> pour l'année 2013 à appliquer aux usages d'un puits.

**→ Revalorisation de la Participation pour l'Assainissement Collectif à compter du 1/07/2013**

Vu la délibération 2012-53 du 1<sup>er</sup> juin 2012 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) concernant les constructions nouvelles et les constructions existantes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, par logement à 750 €,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 16 voix Pour et 1 abstention, approuve de revaloriser la PAC à 1000 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**→ Avenants au marché de l'école publique**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** à l'unanimité, approuve les avenants pour :

- TCS, lot 14 : avenant pour 9 327.58 € correspondant au dévoiement du réseau d'eau froide pour 1120.40 € HT et à la gestion technique en 6 réseaux pour 8 207.18 € HT.
- OGER, lot 5 : avenant pour 1 527 € HT correspondant à 3 puits de lumière.

**→ Indemnité de gardiennage 2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** approuve le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 474.22 € par l'année 2013 à Monsieur Pierre Manceau

**→ Acquisition de parcelles de terrain WB16 et WB17**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 16 voix « Pour » et 1 « abstention » mandate la SAFER pour acquérir les parcelles WB 16 et WB 17, d'une superficie totale d'1ha 54a 32 ca pour un montant total de 5 000 €.